



CONTRAT 005492 – Participants retraités

RENOUVELLEMENT AU 1^{er} MAI 2018

À la demande du comité d'assurances, vous trouverez ci-dessous la tarification relative au contrat d'assurance collective couvrant les participants retraités pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019.

TARIFICATION MENSUELLE en vigueur à compter du 1^{er} mai 2018

RÉGIME D'ASSURANCE VIE

Garantie d'assurance vie du retraité (par 1 000 \$ d'assurance)		
Âge de l'adhérent	Homme	Femme
Moins de 60 ans	0,64 \$	0,35 \$
60 à 64 ans	1,05 \$	0,53 \$
65 à 69 ans	2,15 \$	1,01 \$
70 à 74 ans	3,44 \$	1,70 \$
75 à 79 ans	5,26 \$	2,84 \$
80 à 84 ans	8,00 \$	5,06 \$
85 ans ou plus	12,46 \$	8,37 \$

**Garantie d'assurance vie de base du conjoint
et des enfants à charge**

15,27 \$ par famille

Garantie d'assurance vie additionnelle du conjoint du retraité (par 10 000 \$ d'assurance)		
Âge de l'adhérent	Homme	Femme
Moins de 60 ans	8,00 \$	4,70 \$
60 à 64 ans	13,60 \$	7,20 \$
65 à 69 ans	18,50 \$	11,50 \$
70 à 74 ans	29,90 \$	20,30 \$
75 à 79 ans	45,10 \$	36,80 \$
80 ans ou plus	96,80 \$	79,30 \$

RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE

Protection	Moins de 65 ans	65 ans ou plus (1)
Individuelle	121,18 \$	82,32 \$
Monoparentale	169,70 \$	130,95 \$
Familiale	245,02 \$	167,15 \$

(1) Dans ce cas, seuls les médicaments non couverts par la RAMQ seront remboursés par le régime collectif.

Un retraité de 65 ans ou plus peut choisir d'assurer, en vertu du présent contrat, les médicaments admissibles au Régime général d'assurance-médicaments. Un tel retraité qui désire assurer lesdits médicaments doit compléter une demande d'adhésion pour lui et ses personnes à charge, le cas échéant, au cours des 31 jours suivant la date à laquelle il atteint 65 ans ou si postérieure, suivant la date à laquelle il prend sa retraite.

Dans un tel cas, l'adhérent doit payer la prime additionnelle selon la protection d'assurance maladie qu'il détient :

Protection	Prime additionnelle
Individuelle	392,13 \$
Monoparentale	460,23 \$
Familiale	852,14 \$

Ces taux n'incluent pas la taxe de vente de 9 %.

Veillez joindre ce feuillet à votre brochure explicative.

(Avril 2018)